



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAMBRUISSE
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23-03-2019

Date de convocation : 18 mars 2019.

Séance ouverte à 17 h 10

Présents : Mme PAUL Danielle, MM. BELLON Patrick, CHAILAN Philippe, RAYBAUD Francis, MARTORANO Robert, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

DAUMAS Alain (pouvoir à M. CHAILAN Philippe).

Secrétaire de séance : M. RAYBAUD Francis est secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu de la séance du 20/01/2019

Aucune observation à formuler. Le compte-rendu est approuvé par 6 voix dont 1 pouvoir.
A l'unanimité.

2- Délibération rectificative :

Suite à une erreur dans la rédaction de la délibération du 10/03/2018 portant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017, il convient de rectifier la somme de 450.16 € et de la remplacer par la somme de 1 450.16 €.(report des recettes d'investissement).

Vote : 6 voix pour dont un pouvoir.

3- Vote du Compte Administratif et du compte de gestion Commune exercice 2018:

M. BELLON Patrick donne lecture du compte administratif 2018 du service général se résumant ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	98 010.19 €	120 931.23 €	22 921.04 €
	Investissement	26 737.94 €	85 807.86 €	59 069.92 €
	Total exercice	124 748.13 €	206 739.09 €	81 990.96 €
Reports exercice N -1	Fonctionnement		262 697.96€	262 697.96 €
	Investissement		1 450.16 €	1 450.16 €
Total réalisations + report		124 748.13 €	470 887.21	346 139.08 €
Restes à réaliser à reporter en N +1	Fonctionnement			
	Investissement	239 768.40 €	147 126.00 €	
	Total	239 768.40 €	147 126.00 €	-92 642.40 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	98 010.19 €	383 629.19 €	285 619.00 €
	Investissement	266 506.34 €	234 384.02 €	-32 122.32 €
	Total cumulé	364.516.53 €	618 013.21 €	253 496.68 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, sur la proposition de M. BELLON Patrick

- vote le présent compte administratif,
- décide d'affecter en recettes de fonctionnement (cpte 002) : 106 370.68€
- décide de reporter au cpte 1068 recette d'investissement : 179 248.32 €
- décide de reporter au cpte 01 recettes d'investissement : 60 520.08 €

Donne pouvoir au Maire pour signer le compte de gestion de l'exercice 2018.

Vote : Pour : 5 voix (dont 1 pouvoir), contre : 0 voix, le Maire ne prenant pas part au vote.

4- Vote du Compte administratif et du compte de gestion Service eau et assainissement exercice 2018:

M. BELLON Patrick donne lecture du compte administratif 2018 du service eau et assainissement se résumant ainsi :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	24 695.68 €	34 355.72 €	9 660.04 €
	Investissement	8 430.67 €	11 746.00 €	3 315.33 €
	Total exercice	33 126.35 €	46 101.72 €	12 975.37 €
Reports exercice N-1	Fonctionnement		68 753.69 €	68 753.69 €
	Investissement		1 611.82 €	1 611.82 €
Total réalisations + report		33 126.35 €	116 467.23€	83 340.88 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Fonctionnement			
	Investissement			
	Total			
Résultat cumulé	Fonctionnement	24 695.68 €	103 109.41 €	78 413.73 €
	Investissement	8 430.67 €	13 357.82 €	4 927.15 €
	Total cumulé	33 126.35 €	116 467.23 €	83 340.88 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, sur la proposition de M. BELLON Patrick

- vote le présent compte administratif,
- décide d'affecter en recettes de fonctionnement (cpte 002) : 78 413.73 €
- décide de reporter au compte 1068 recettes d'investissement : 0 €
- décide de reporter au compte 001 recettes d'investissement : 4 927.15 €

Donne pouvoir au Maire pour signer le compte de gestion de l'exercice 2018.

Vote : Pour : 5 voix (dont un pouvoir), contre : 0 voix, le Maire ne prenant pas part au vote.

5- ONF ; Bilan annuel 2018 et programmation des travaux 2019.

Le Maire donne lecture du rapport des actions menées par l'Office National des Forêts en 2018 : Présentation de la forêt, coordination avec la Commune. La forêt et son territoire, conservation du domaine et évolution foncière, production de bois, travaux d'entretien, pâturages, chasse, accueil du public, défense des forêts contre l'incendie.

Il est ensuite proposé le programme de travaux 2019 qui prévoit la délimitation de parcelles sises quartier de Pigibert sur une longueur de 860 m pour un montant de 1 600 €.

Le Conseil approuve le bilan 2018 mais rejette le programme de travaux de délimitation qui ne s'impose pas dans l'immédiat.

D'autre part le Maire informe que de nouvelles dispositions prévoient que les coupes de bois vendues seront à l'avenir payées à l'O.N.F. qui en reversera le montant aux collectivités. Une lettre de la C.O.F.O.R. confirme ce projet.

Le Conseil estime que cette décision aurait un impact négatif sur la gestion financière des communes et apporterait un décalage aux opérations.

Il est décidé de délibérer contre cette proposition.

Vote : Délibération à l'unanimité.

6- Divers:

6-1 : Cohérence architecturale applicable à la zone à option résidentielle des Iscles.

La Commune, dans un souci de cohérence architecturale a établi lors de la création de la Zone à Option Résidentielle des ISCLES en collaboration avec les services d'urbanisme une liste des conseils à respecter pour un développement harmonieux des constructions.

Cette liste est disponible en Mairie et son contenu a été repris lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

Le Conseil déplore que ces règles très simples soient remises en question et rappelle son attachement à ce qu'elles soient appliquées. L'aspect d'ensemble d'un village s'établit dans la durée et ne peut pas changer selon la simple opportunité de facilité ou d'économie.

6-2 : Cérémonie de la Résistance/Information.

La commémoration des événements de la Résistance aura lieu du samedi 6 au dimanche 7 juillet 2019.

La date et le programme doivent être établis conjointement avec les Associations de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 20.

Le Maire

 Robert MARTORANO